



EH/JFS/CS

COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
7-216701698-20240711-24_01405-DE
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 11 juillet 2024 à 19h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 20

Conseillers présents : 18

Conseillers représentés : 1

Date de convocation : 05 juillet 2024

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, Mme Géraldine FURST, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSÉ

Absents excusés avec pouvoir : M. Philippe SCHILLING, pouvoir à Mme Joan MAAGER

Absente sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Renouvellement de la carte achat public

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen simple de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement. Il appartient au Conseil Municipal de fixer les règles de fonctionnement, notamment les montants plafonds par services et par porteurs.

Conformément à une délibération du 04 juin 2018, la Commune de GRIES utilise le service de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe depuis le 1^{er} juillet 2018. Le contrat actuel arrive à échéance le 1^{er} juillet 2024, et il convient donc de le renouveler. Les conditions du contrat initial restent inchangées, avec un prix du forfait de 10 € par mois.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'AUTORISER** le Maire à renouveler le contrat auprès de la Caisse d'Epargne pour l'accès au service de Carte Achat pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2024,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Sous-Préfecture le 17 juillet 2024

Publiée ou notifiée le 17 juillet 2024

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Géraldine FURST